



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 septembre 2023 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à RICARD Isabelle, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à AYME Michel, BREBION Pascal donne pouvoir à JEAN Didier, MANDINE David donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, SERAFINI Audrey donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, ARIDJ Nadjim

Délibération N° 2023/090-

OBJET : Décision modificative N°2 Budget principal de la commune - année 2023

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section fonctionnement et celle en investissement du budget principal de la Commune,

- Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu la délibération n°33/23 approuvant le budget primitif de la Commune, en date du 6 avril 2023,
- Vu la délibération n°53/23 approuvant la décision modificative n°1 en date du 25 mai 2023,
- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 septembre 2023

APPROUVE la décision modificative n°2, arrêtée comme suit :



CHAPITRE	INTITULÉ	DÉPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre 011	Charges à caractère général	0,00 €	212 557,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	109 735,88 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	353 131,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90,24 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 071,64 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	360 292,88 €	0,00 €	360 292,88 €
SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	210 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	655 219,89 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 041,66 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	917 115,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	257 131,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 722,15 €
TOTAL INVESTISSEMENT		257 131,30 €	1 127 115,00 €	0,00 €	869 983,70 €
TOTAL GENERAL		1 230 276,58 €		1 230 276,58 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20230918-COMMUNE_DM2